

Spirit Lake

Quelques notes sur la démocratie en temps de conflit mondial

Sylvain Dupré et Ghislain Drolet

Volume 10, numéro 1, juin 2004

L'Abitibi-Témiscamingue : une terre promise...

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11252ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dupré, S. & Drolet, G. (2004). Spirit Lake : quelques notes sur la démocratie en temps de conflit mondial. *Histoire Québec*, 10(1), 20–21.

S P I R I T L A K E

Quelques notes sur la démocratie en temps de conflit mondial

Par SYLVAIN BEAUPRÉ, anthropologue
et GHISLAIN DROLET, agent de recherche

Lorsque l'Angleterre déclara la guerre à l'Allemagne, le 4 août 1914, plusieurs immigrants établis au Canada et appartenant aux nations ennemies furent considérés comme des éléments subversifs potentiels. On procéda alors à l'enregistrement obligatoire de ces individus jugés dangereux pour la sécurité du pays et à l'emprisonnement massif de plus de 8 579 citoyens. Il y a eu 24 lieux de détention répartis sur tout le territoire canadien dont 4 étaient situés au Québec: Montréal, Valcartier, Beauport et Spirit Lake. L'ouverture du camp de Spirit Lake débuta le 13 janvier 1915. Vers la fin de l'année 1915, le camp de Spirit Lake comptait déjà plus de 1 200 individus incarcérés.

Il s'agissait d'un véritable camp de détention ressemblant à un village ceinturé d'une clôture de barbelés sous l'œil attentif de miradors flanqués de projecteurs à chaque coin. Établi à environ huit kilomètres à l'ouest d'Amos dans le canton Trécesson, le camp porta le nom de Spirit Lake car des Amérindiens, qui sillonnaient la région depuis maintes années, y avaient vu une grosse étoile surplombant le point d'eau. Il n'en fallait pas plus pour animer les superstitions et donner ce toponyme au site.

Personne ne pouvait fainéanter à Spirit Lake. Le travail était supervisé continuellement par des gardes armés. Les principales tâches consistaient à défricher et à drainer le terrain pour favoriser l'égouttement du sol.

Selon la convention de La Haye, les prisonniers de guerre devaient assurer leur propre subsistance, leur confort et leur propriété en effectuant des travaux. Les détenus qui étaient accompagnés de leur fa-

mille au camp n'étaient astreints à aucun travail. Ils n'avaient qu'à s'occuper de leur famille. Seuls les camps de Spirit Lake et de Vernon en Colombie-Britannique ont accueilli des familles. Celles-ci s'y sont rendues sur une base strictement volontaire. Une soixantaine d'épouses, avec leurs enfants (un peu plus d'une centaine), se sont prévaluées de ce droit à Spirit Lake.

Au plan démographique, la plupart des auteurs s'entendent pour avancer que Spirit Lake comptait plus ou moins 1 200 personnes internées, c'est-à-dire 85% des personnes arrêtées sur le territoire québécois lors de la Première Guerre mondiale. C'était le plus important camp de détention au Québec. Le camp de Spirit Lake semble surtout avoir renfermé des Ukrainiens d'origine galicienne et ruthène; près de 90% de sa clientèle détenue. Toutefois,

un petit nombre d'Allemands, une centaine, et une vingtaine de Bulgares et de Turcs ont vécu dans l'enceinte du camp.¹

Quelques cas de folie eurent lieu à Spirit Lake causés par la tension nerveuse (stress) découlant de la privation de liberté et des règlements restrictifs. Si on estime à 13 cas de folie ayant apparu à Spirit Lake, il faut néanmoins savoir que certains de ceux-ci avaient été dirigés vers les camps de détention québécois par les municipalités qui ne voulaient pas les prendre à leur charge.

En avril 1915, un Ukrainien, du nom d'Iwan Gregoraszczuk, a trompé la vigilance de ses gardiens et a réussi à s'enfuir. Empruntant la route du rail en direction de l'ouest, cet homme fut abattu de 2 balles tirées par un colon qui a craint pour sa vie voyant ce gaillard gesticuler et parler



Femmes et enfants de détenus au camp de Spirit Lake



Travaux de d'essouchement à Spirit Lake

en une langue qui lui était inconnue. Ce drame s'est produit dans le secteur de Colombourg. Le colon fut traduit en justice et emprisonné pour son geste.

Les auteurs s'entendent pour évaluer à une cinquantaine les tentatives d'évasion ayant eu lieu au camp abitibien. Si certains fuyards furent repris suite à une poursuite par les militaires, plusieurs d'entre eux revinrent volontairement au camp. La sévérité du climat, les grandes étendues des forêts inhospitalières, les impitoyables bataillons de mouches noires, la méconnaissance de la région ainsi que la faible densité de la population sur le territoire abitibien eurent le plus souvent raison des personnes évadées.

Le régime disciplinaire n'avait rien de tortionnaire. Selon la convention de La Haye, les prisonniers de guerre devaient être soumis aux mêmes lois et règlements de l'armée du pays. Donc, les détenus étaient jugés comme les militaires. On tirait sur eux uniquement en cas d'évasion. Néanmoins, un rapport remis en 1915, mentionne que des sévices auraient été infligés aux détenus lorsque ces derniers étaient sous le commandement du colonel William Rodden. On ne précise pas la nature des châtiments. Également, quand le consul américain G. Willrich vint le camp en novembre 1916, plusieurs prisonniers se sont plaints de la violence des gardiens

et de leurs mauvaises conditions d'internement : lits inconfortables, habitations mal chauffées, aliments avariés. Là encore, on ne fournit pas plus d'éclaircissements sur la brutalité dont ils auraient été victimes.

L'emprisonnement des immigrants s'est pratiqué de façon assez aléatoire quoique paradoxalement, plusieurs stratégies étaient alors mises de l'avant. En effet, l'internement de ces gens, dont la très grande majorité ne possédait aucun casier judiciaire et n'appartenait à aucun groupe d'insurrection, s'est fait pratiquement au hasard. Plusieurs auteurs estiment que leur envoi dans des camps de détention, répartis à travers tout le Canada, a servi à endiguer le chômage sévissant alors au pays.

Outre cela, l'internement a permis de se débarrasser littéralement de chômeurs ou d'indigents. Les municipalités ont vraisemblablement collaboré activement à l'identification des sans emplois. Un sentiment xénophobe faisait son œuvre au Canada après l'annonce des hostilités en Europe, le manque de travail donne souvent lieu à ce sentiment exacerbé. L'internement de milliers d'étrangers a apaisé un tant soit peu la colère montante des Canadiens à l'égard des ressortissants étrangers.

Le Canada fut obligé de revenir sur ses positions au cours de la Première Guerre mondiale. Pressé par les entreprises souffrant d'une pénurie de main-

d'œuvre causée par la reprise économique, le gouvernement canadien a accordé à des milliers de prisonniers de s'embaucher dans des industries dont les besoins étaient plus criants. C'est d'ailleurs ce qui a provoqué la chute démographique significative survenue au camp de Spirit Lake lors de l'été 1916.

Les conditions des détenus ressemblaient beaucoup à celles des travailleurs forestiers durant la même période dans les chantiers du Témiscamingue. Les légumes pas frais, la viande avariée, les mets peu variés, le travail harassant étaient également le lot des bûcherons œuvrant en forêt. Cependant, il faut préciser que les travailleurs du Témiscamingue allaient aux chantiers sur une base volontaire, contrairement aux immigrants incarcérés qui eux n'avaient pas le choix de se soumettre à pareil traitement. En outre, la privation de liberté, la surveillance continue ainsi que la perte de contact avec leur milieu de vie prédisposaient assurément les détenus à la dépression. Rappelons que ces hommes n'étaient coupables de rien sauf de leur origine ethnique. Le fait d'appartenir à la communauté ukrainienne ne constitue pas un crime.

L'internement de milliers d'étrangers au Canada lors de la Première Guerre mondiale nous rappelle la fragilité de notre démocratie. Les droits des minorités ne pèsent pas lourd en temps de crise. L'emprisonnement à discrétion et sans distinction autre que la nationalité d'origine de milliers d'hommes demeure un fait historique hautement significatif quant à notre attachement relatif aux principes de droit commun que nous défendons pourtant dans ce pays qui se réclame d'être le plus démocratique au monde. En ce sens, l'histoire constitue un enseignement et le recul du temps permet une réflexion essentielle en matière de justice sociale.

Notes

¹ À titre de complément d'information, soulignons que l'âge des prisonniers variait entre 17 et 67 ans. La taille des individus oscillait entre 5 pieds et 5 pieds 9 pouces et leur poids entre 100 et 200 livres. La grande majorité des sujets ont été relâchés au cours de l'été 1916.